



18 AOUT 2023 / FICHE TECHNIQUE NFT POUR LES ADHERENTS PHILAPOSTEL

Lancement du NFT français : comment ça fonctionne ?

Philaposte va émettre le 18 septembre 2023 son premier timbre « NFT ». C'est **le premier d'une nouvelle catégorie de timbres français**, où un timbre « papier » est associé à ce qu'on appelle son « jumeau numérique ».

Ce type de timbres s'apparente aux « crypto-timbres » qui ont été lancés par plusieurs autres pays : tout cela est expliqué dans le communiqué de presse de La Poste et dans l'interview de Frédéric Morin, directeur adjoint de Philaposte, dans notre revue PHILAPOSTEL DIRECT parue le 15 août.

Ce nouveau type de timbre va figurer dans les catalogues et sera suivi d'autres émissions (3 à 4 par an).

Ce timbre, autoadhésif et d'une valeur faciale de 8 €, ne sera pas vendu dans les bureaux de poste ni par le service clients de Boulazac. **On pourra l'acquérir uniquement à partir d'un site Internet**, www.NFTimbre.com, à partir du lundi 18 septembre à 10 h.

Il sera tiré à 100 000 exemplaires, et chaque exemplaire sera numéroté : on aura donc 100 000 N° différents, qui permettront de faire le lien entre chaque timbre « papier » et son « jumeau numérique ».

Le site Internet www.NFTimbre.com ouvre le 21 août. On pourra en attendant la date de mise en vente s'y inscrire (ce qui permettra de gagner du temps le 18 septembre) et obtenir tous renseignements sur cette nouvelle catégorie de timbres.

À partir du 18 septembre, chacun pourra commander autant de timbres qu'il le veut via le site Internet www.NFTimbre.com, avec un maximum de 50 par commande à chaque fois. Chaque commande devra comporter une adresse mail (qui pourra être la même si on commande plus d'un timbre).

L'acheteur recevra ensuite par courrier son timbre « papier » à l'adresse « physique » qu'il aura indiquée lors de la commande, et un lien pour accéder au jumeau numérique via son adresse mail.

Pour l'envoi papier, il y aura 4 € de frais si on commande un seul timbre ; gratuité pour une commande d'au moins 2 exemplaires.

Le service national des souscriptions de PHILAPOSTEL ne fournira ce timbre « papier » qu'aux adhérents qui n'ont pas d'accès Internet ou pas d'adresse mail ou ne se sentent pas capables de le commander (notamment car il nécessite un paiement en ligne). Pour cela, il faut utiliser le bon de commande joint, A RENVoyer PAR COURRIER AVANT LE 10 SEPTEMBRE.